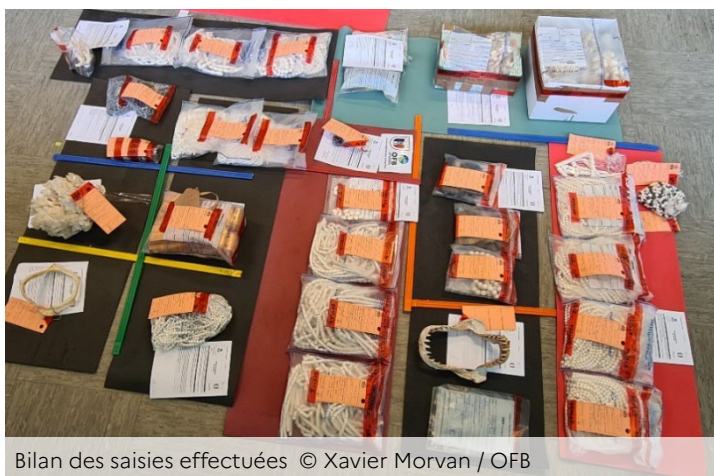


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 15 juillet 2024

Lutte contre le trafic d'espèces marines : plus de 80 kg de marchandises saisis en région Grand Est

A l'occasion de la bourse *Mineral & Gem*, événement de minéralogie d'envergure internationale, l'Office français de la biodiversité (OFB) a mené, fin juin, une vaste opération de contrôle à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin). Plus de 80 kg de marchandises, commercialisées illégalement (coraux, bénitiers géants, dents et mâchoires de requins), ont été saisis par les inspecteurs de l'environnement de l'OFB.



Bilan des saisies effectuées © Xavier Morvan / OFB

Devant l'explosion des trafics affectant l'ensemble des espèces marines, et en application d'un plan de contrôle validé par le Préfet du Haut-Rhin, la direction régionale Grand Est de l'Office français de la biodiversité a mobilisé 17 agents sur une opération de contrôle lors de la bourse *Mineral & Gem* de Sainte-Marie-aux-Mines. Troisième événement au niveau mondial sur la thématique de la minéralogie, cette bourse réunit plus de 1 000 exposants internationaux sur 52 000 m², qui viennent partager leur passion des pierres précieuses, bijoux, minéraux et fossiles.

Le commerce des espèces de faune et de flore sauvage est réglementé par la CITES¹, aussi appelée Convention de Washington, un accord international adopté en 1973. « *Les marchands qui détiennent et transportent des spécimens réglementés doivent pouvoir justifier à tout moment de la régularité de cette détention. A défaut, ils s'exposent à des sanctions* » indique Stéphanie BIELLMANN, agent membre du réseau CITES à l'OFB dans le Grand Est.

Près de 300 exposants de la bourse *Mineral & Gem* ont été contrôlés par les inspecteurs de l'environnement du réseau CITES¹ de l'OFB (voir encadré), présents sur place en civil.

Plus de 80 kg de marchandises saisies, plusieurs milliers d'euros de préjudice

L'opération a ciblé en priorité la commercialisation du corail et des bijoux obtenus à partir de perles de

¹ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

bénitiers. Suite aux différents contrôles, de nombreuses saisies ont été réalisées : **62 kg de corail** dont 47 kg de corail blanc travaillé, 12,5 kg de corail brut, 1,5 kg de corail noir, 700 grammes de corail bleu, **17,5 kg de perles de bénitiers** et **2 kg d'encens** contenant du **pangolin** et du **bois de santal rouge**, pour une valeur totale estimée à plusieurs milliers d'euros. **15 procédures judiciaires** ont été diligentées par le procureur de la République du tribunal judiciaire de Colmar.

Les marchandises saisies représentent malheureusement une infime partie de ce qui a été commercialisé illégalement sur le territoire national depuis le début de l'année.

Des espèces marines dont la survie est menacée

[Dents et mâchoires de requins] Parmi ces nombreuses saisies, les dents et mâchoires de requins, commercialisées comme objets de décoration ou pour la bijouterie, occupent une place importante. Ces restes témoignent de la surexploitation d'espèces pourtant classées en danger d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et inscrites aux annexes de la CITES, telles que le requin marteau ou le requin mako.



Dents et mâchoires de requins saisis © Philippe Massit / OFB Philippe

[Coraux blancs, bleus et noirs] Les importations illégales de corail, également transformé en objets de décoration ou en bijoux, témoignent d'une utilisation frauduleuse de ces espèces, qui abritent pourtant 25 % de la vie marine de notre planète et sont déjà largement menacées par le réchauffement climatique. Quelques 14% des coraux ont disparu entre 2009 et 2018, "*ce qui représente près de 11 700 km² de corail*", selon un rapport publié par le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, en 2021.



Coraux blancs transformés en colliers et bracelets saisis © Philippe Massit / OFB

[Bénitiers géants] Toutes les espèces de bénitiers géants, menacées par le réchauffement des océans et la surexploitation, sont inscrites dans les annexes de la CITES.

« Surpêche, augmentation de la température et acidification de l'eau causent déjà l'extinction

du bénitier géant, ou tridacne. Ce mollusque tient un rôle primordial dans le maintien des écosystèmes coralliens du Pacifique, de l'océan Indien et de la Mer rouge. Aujourd'hui, les stocks de bénitiers sont devenus faibles, décimés par la surpêche », indique Laurent RETIÈRE, agent CITES de l'OFB en Occitanie, venu former et renforcer les équipes locales. Parallèlement, avec le renforcement de la lutte contre le trafic d'ivoire d'éléphant, les braconniers se tournent désormais vers le tridacne dont la coquille, une fois sculptée, ressemble à l'ivoire. Blanche et dotée de jolis reflets nacrés, cette matière très dense est particulièrement recherchée en Asie, notamment en Chine, où elle est travaillée en objets décoratifs. Ces facteurs aggravent la situation déjà critique de l'espèce. Ce mollusque, qui affiche une croissance très lente et une longévité d'environ 100 ans, est considéré comme vulnérable par l'UICN.

« La France, en tant que destinataire et consommateur final de ces espèces protégées, a une responsabilité morale vis-à-vis des pays d'origine. Les missions de lutte contre les trafics de faune et de flore constituent, à ce titre, l'un des piliers des missions de police de l'OFB et sont un outil au service de la sauvegarde de la biodiversité mondiale. Les peines encourues en France par les acteurs de trafics d'espèces protégées par la CITES sont de 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende » indique Xavier MORVAN, directeur régional Grand Est de l'OFB.

Environ 200 agents spécialisés CITES

Au sein de l'OFB, le réseau CITES est constitué de près de 200 agents, répartis dans toute la France et les Outre-mer, spécialement formés pour lutter contre les trafics de faune et de flore sauvages. Présent dans chaque service départemental de l'OFB, ce réseau permet l'échange d'informations entre les différents services et une coordination des actions de police sur le plan national.

En 2021, le réseau CITES de l'OFB avait réalisé 44% des saisies de faune et de flore CITES en France, selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

Contacts Presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr